



## MODIFICATION DES RÈGLES DE GESTION DES AGENTS DE LA DGFIP

Rendez-vous sur notre site pour lire un "4 pages" sur le sujet... il y a (encore !) des changements ...

N'hésitez pas à l'imprimer : les informations intéressent tous les agents, notamment en ce qui concerne la gestion des suppressions d'emplois au niveau local...

Ce tract fait aussi le point sur les missions/structures des agents B et C lors de leurs demandes de mutation... là aussi il y a du changement...

## RÉFORME TERRITORIALE & REVUE DES MISSIONS DE L'ÉTAT

### LE PLAN SOCIAL POUR LA FONCTION PUBLIQUE EST EN MARCHÉ !

Trois réunions de niveau différent se sont tenues récemment : deux réunions de la formation spécialisée du Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) et une réunion du Conseil national des Services publics (CNSP).

Le futur projet de loi de nouvelle organisation territoriale de la République, la fusion des régions administratives et la revue des missions de l'État sont des initiatives ou des textes en cours de discussion au Parlement ou avec des consultations à venir.

Pour autant, la Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a décidé d'anticiper tous ces projets !!! Ainsi, au regard de ces éventuelles fusions ou modifications, elle a déjà acté que ces réformes verraient le jour et que les parlementaires entérineraient les projets de loi qui s'y rattachent : bel exemple de démocratie...

De fait, la fusion des régions qui devrait entraîner la fusion des services régionaux aura pour conséquence des suppressions de postes dits doublons.

Évidemment, quand on fusionne les préfetures de régions, les ARS, les DREAL, DIRECCTE ou autres et les DRFIP et rectorats, et leurs services, cela entraîne des suppressions de postes !

Comme pour la RGPP, des milliers d'agents vont être concernés. Sur le versant de l'Etat, tous les agents et particulièrement les cadres seront également touchés par ces fusions de services, et ce, à tous les niveaux.

Ainsi, la DGAFP propose (ou plutôt ose proposer !!!) aux syndicats d'accompagner la souffrance à venir des agents concernés par la suppression de leur poste ou subissant une mobilité forcée. Un comble !

Pire ! La Directrice de la DGAFP précise que la RGPP a été mal vécue et comprise car elle était dénuée de tout accompagnement.... ! On croit rêver !

Pour aboutir au plus vite dans sa démarche, le Premier ministre a mandaté par lettre de mission les Préfets des

régions Bourgogne et France Comté afin qu'ils étudient l'impact RH des fusions des services sur les postes et sur les personnels. Ces deux Préfets devront ensuite présenter plusieurs scénarii différents. Il faut bien distinguer la mission confiée à ces deux Préfets, de la revue des missions de l'État.

Rappelons que lors du CNSP du 7 novembre dernier, le Secrétaire d'État à la Réforme de l'État avait présenté une carte de France indiquant les départements et/ou régions concernés par la revue des missions de l'État. Dans sa première version, cette carte avait retenu Bourgogne et Franche Comté. **FO** avait alors indiqué que ces deux régions simultanément retenues pour réviser les missions et pour mesurer l'étude d'impact RH sur les personnels définissaient clairement un plan social pour la Fonction publique.

Après notre intervention, la carte de la revue des missions de l'État a été un peu modifiée, la Franche Comté étant retirée.

Après une RGPP fusionnant les services ou privatisant des missions de service public et ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, nous pensions que le pire était passé.

Malheureusement, force est de constater que non !

La fusion des régions, la future loi de la nouvelle organisation territoriale de la République (suppression des conseils généraux, intercommunalités à 20 000 habitants, etc.) vont accentuer le délitement du Service public.

Sans compter qu'en plus des fusions de services au niveau des régions, des fusions-mutualisations sont aussi en perspective au niveau départemental comme en témoigne la circulaire sur les maisons de l'État et les maisons de service public.

Dans le secteur privé, une telle opération de restructuration et de licenciements s'appelle un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou plus simplement un plan social. Dans le Secteur public, nous y voilà confrontés.

À titre d'exemple, quand la DGAFP détourne l'objet de l'indemnité volontaire de départ (initiiée pour créer une entreprise) en une indemnité (toujours de départ de la Fonction publique) réservée aux agents qui perdent leur poste... tout est dit, c'est le licenciement masqué.

Cette attaque sans précédent sur la présence du Service public au plus près des citoyens, sur la remise en cause des missions, sur les suppressions de postes et sur le statut général ne peuvent plus durer.

Plus que jamais, la voix de FO sera importante. Nous devons impérativement garder et renforcer notre première place dans la Fonction publique de l'État et progresser sur les 3 versants aux prochaines élections du 4 décembre prochain.

